

L'ajournement

M. McDermid: Avec plaisir. D'abord, il est faux de dire que l'accord ouvrira la porte à des investissements incontrôlés dans les industries extractives du Canada. A entendre les propos du député, on se rend compte qu'il n'a pas lu le document. Il fait état d'un avis juridique préliminaire selon lequel rien n'aurait changé dans le secteur du bois d'oeuvre. C'est possible. Par contre, si une décision semblable était rendue à l'avenir, elle serait soumise à une instance bilatérale dont les décisions sont exécutoires. La situation est la même qu'en 1983, lorsque la loi a été appliquée de façon équitable, sauf sur un point. En effet, le vent politique a complètement tourné aux États-Unis. On est devenu protectionniste à l'extrême. Cette attitude a influencé le processus décisionnel au sein du département américain du Commerce. Cela ne fait aucun doute. C'était le même cas et ils ont complètement changé d'idée entre 1983 et 1986. La seule différence, c'est que cette fois-ci nous pouvons en appeler à un comité bipartite: deux Canadiens, deux Américains et un président impartial habilité à rendre une décision exécutoire. Si la loi a été mal appliquée, la décision peut être renversée. Elle est exécutoire et très importante.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada n'a absolument rien à craindre si elle est une concurrente loyale. Le député ne parle pas du fait que, essentiellement, les lois canadiennes et américaines sur le commerce sont identiques. Ce qui nous concerne, c'est la façon dont elles sont appliquées. Nous voulons un tribunal équitable qui décidera si oui ou non elles sont bien appliquées. Les lois canadiennes sont encore en vigueur et elles sont exactement les mêmes que les lois américaines. La façon dont elles sont appliquées nous a causé des problèmes et c'est pourquoi ce mécanisme de règlement obligatoire des conflits va être très important.

En ce qui a trait au bois d'oeuvre, les droits de coupe et les autres dispositions prises par les provinces ont fait l'objet de négociations avec le gouvernement fédéral. Nous en avons discuté et nous allons exposer notre point de vue aux Américains. Le mémorandum d'entente dit très clairement que nous devons prouver que nous avons remplacé la taxe de 15 p. 100 par des initiatives provinciales. C'est ce que nous faisons maintenant, en plus de corriger certaines anomalies du mémorandum.

● (1820)

Bien que l'on prélève actuellement la taxe, l'argent est placé dans un fonds et sera remboursé. Le député a raison de dire que les droits de coupe ont augmenté et il semblerait que l'on ait fait le remplacement convenablement.

Par conséquent, le processus de décision dans cet affaire n'est pas du tout aux États-Unis. Il se fait en collaboration. C'est un excellent accord. Il a 33 pages et il faudra peut-être un peu de temps pour le digérer, mais je suggère au député de le lire, car il est très important. Je pense que lorsqu'il l'aura lu il se rendra compte que c'est une bonne affaire pour le Canada.

L'ENVIRONNEMENT—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE SUR LE CONTRÔLE DE LA POLLUTION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, si vous croyez aux sondages d'opinion, comme moi vous croyez que la principale préoccupation des Canadiens après l'économie et les

emplois, c'est l'environnement. C'est pourquoi la Loi sur la protection de l'environnement que le gouvernement a présentée au Parlement, qui a été adoptée en première et en deuxième lecture et a enfin été renvoyée à un comité législatif, est si importante.

Vous savez aussi bien que moi, monsieur le Président, que cette mesure législative est l'une des très nombreuses initiatives prises par le gouvernement ces trois dernières années pour protéger l'environnement. Mentionnons parmi ces mesures la subvention de 40 millions de dollars accordée par le gouvernement fédéral et les provinces pour le nettoyage du bassin Windermere dans le port de Hamilton et des mares de goudron de Sydney, en Nouvelle-Écosse, qui est reconnu comme étant la pire décharge de produits chimiques toxiques de l'Est du Canada.

En outre, le gouvernement a conclu un accord avec le gouvernement des États-Unis, le gouvernement de l'État de New York et le gouvernement de l'Ontario en vue de réduire de 50 p. 100 d'ici à 1996 la quantité de produits toxiques qui polluent la rivière Niagara. On a aussi accru de 2,3 millions de dollars le budget consacré à la réduction des insecticides et pris des mesures en ce qui a trait aux pluies acides. Conformément à des accords qu'il a conclus avec les cinq provinces de l'Est, le gouvernement fédéral consacre 335 millions de dollars à un programme visant à réduire les pluies acides de moitié d'ici à 1994.

En outre, de nouvelles normes régissant les gaz d'échappement des véhicules à moteur sont entrées en vigueur en septembre. Un accord international a été conclu récemment à Montréal sur la protection de la couche d'ozone. On investira aussi un milliard et demi de dollars dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Il y a aussi le fonds de un million de dollars pour la protection des espèces en voie d'extinction.

Ce sont toutes des initiatives que le gouvernement a prises. De plus, cinq nouveaux parcs nationaux ont été désignés, y compris le parc national Pacific Rim au sud de l'île Moresby en Colombie-Britannique, le parc de l'île Ellesmere dans les Territoires du Nord-Ouest, le parc de la péninsule Bruce en Ontario et le parc des îles Mingan au Québec. Toutes ces initiatives ont été prises au cours des trois dernières années par le gouvernement.

La Loi sur la protection de l'environnement est une autre étape. Elle porte évidemment sur la protection de l'environnement contre la pollution par les nouveaux produits toxiques. Ce projet de loi est actuellement au comité et j'attends impatiemment qu'il soit adopté pour qu'il puisse aider à protéger les Canadiens à l'avenir contre les produits chimiques toxiques.

Ce n'est qu'une autre étape, monsieur le Président. Vous, moi et le secrétaire parlementaire savons qu'il faudrait faire autre chose pour régler les problèmes actuels de l'environnement.